

**DECISION PORTANT SIGNATURE DES CONTRATS POUR LES ANIMATIONS
POUR HALLOWEEN 2023****Adm N° 2023 - 42**

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,**Considérant** la nécessité, pour le service Festivités, de permettre un bon déroulement des animations pendant Halloween 2023.**DECIDE****ARTICLE 1 – OBJET ET COUT**

Programmation des animations pour Halloween 2023 :

DATE SPECTACLE	SIRET	ARTISTES	CACHET	LIEU
31 Octobre et 1 ^{er} Novembre 2023	50827668000032	SVA Animations	5131,20 Euros	Hôtellerie Sainte Foi
31 Octobre et 1 ^{er} Novembre 2023	50916798700015	Tour de Jeux	786 Euros	Hôtellerie Sainte Foi

ARTICLE 2 - FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 - APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN

Fait à MOISSAC, le 28 avril 2023

Le Maire,

Romain LOPEZ

